

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **03 mars 2026****NOMBRE DE MEMBRES****En exercice : 10**

Présents : 10

Excusés : 0

**Nbre de suffrages exprimés :**

Pour : 10

Contre : 0

Abstention(s) : 0

**Date de convocation**

23/02/2026

**Date d'affichage**

23/02/2026

L'an deux mille vingt-six, le **trois mars** à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Michel MARTY.

**Présents :** ARSICAUD Pascal, BERGER Bernard, JAUDEAU Véronique, MARTY Michel, GAUTRIAUD Magali, SAINTONGEY Alexandra, RAFFIER Joëlle, AVRIL Alexandre, HILLAIRET Sylvain, GROSLAUD Didier

**Excusés :**

**Pouvoir :**

**Secrétaire de séance :** JAUDEAU Véronique

### Projet photovoltaïque REDEN à « La Cabane »

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

/ /

Et publication du :

/ /

Monsieur le Maire expose les éléments suivants :

Ce projet avait fait l'objet d'une présentation rapide au maire il y a quelques années, où la proximité avec les riverains avait déjà été évoquée comme réhibitoire,

**Vu** que la société REDEN n'a pas informé officiellement la commune de la Genétouze de ce projet avant le 12/01/2026

**Vu** la présentation du projet REDEN La Cabane du 12/01/2026 faite en mairie par la Société REDEN

**Vu** la réunion du comité de projet du 30/01/2026 sur site,

**Considérant** que le projet n'a pas évolué suite à ces remarques,

**Considérant** la proximité du projet avec différents riverains (au Nord, au Sud et à l'Est),

**Considérant** que le projet est en dehors des zones d'accélération des énergies renouvelables validées sur la commune par la délibération 2023/36 du 18/12/2023

**Considérant** que le conseil municipal a retenu un critère d'exclusion de 300 mètres autour des habitations pour définir ses zones d'accélération,

**Considérant** que l'exploitation agricole projetée n'est pas active à ce jour

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- ✓ De donner un avis **défavorable** au projet photovoltaïque porté par la société REDEN à La Cabane 17360 LA GENETOUZE ;

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à La Genétouze,

Le Maire, Michel MARTY


